## **MAIRIE de BERTEAUCOURT-LES-THENNES**

27 RUE JULES FERRY 80110 BERTEAUCOURT LES THENNES

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 27 novembre 2020 TENUE A LA SALLE POLYVALENTE A 19H30

<u>Présents</u>: BOCOURT David, BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, FAES Olivier, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LAVECHIN Monique, LENGLET Sabine, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

Excusé: GASTON Jean-Paul

Secrétaire de séance : FAES Olivier

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni à la salle polyvalente et à huis clos comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, en raison des conditions exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid19.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2020, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

## 1. Contrat d'affouage parcelle ZD n°165

Monsieur le Maire propose d'établir un contrat d'affouage entre la commune et M. VAILLANT Mathieu, habitant de la commune de Berteaucourt-les-Thennes pour la coupe d'arbres sur la parcelle communale cadastrée ZD n°165.

L'affouagiste est missionné à titre gratuit pour la coupe du bois et en contrepartie il récupère le bois coupé. Il importe qu'il contracte une assurance responsabilité civile et vérifie que son contrat couvre cette activité. L'assurance couvrira tous les risques de dommages aux biens et aux personnes qu'il peut causer lorsqu'il exploite et débarde ses bois. Cette attestation d'assurance sera à délivrer en mairie.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la proposition de M. le Maire d'établir un contrat d'affouage entre la commune et M. VAILLANT Mathieu pour la coupe de bois sur la parcelle cadastrée ZD n°165.

# 2. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la suppression du poste de secrétaire du SIAEP de Berteaucourt-les-Thennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi de secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

De porter la durée du temps de travail de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet créé initialement pour une durée de 18 heures par semaine par délibération du 4 novembre 2015 à 19 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide:

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## 3. Pose carrelage classe maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs devis ont été demandés auprès d'artisans locaux pour la pose d'un nouveau carrelage dans la classe de maternelle de l'école de Berteaucourt-les-Thennes.

Il a été réceptionné deux devis et après examen, considérant les critères prix et valeur technique, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise HORDÉ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Hordé (24, rue des écoles − 80110 Moreuil) pour la somme de 8 762,00 € HT soit 10 514,40 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2021
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités

## 4. Remplacement plafond et luminaires classe maternelle

Monsieur le Maire suggère au conseil de remplacer les dalles de plafond et les luminaires dans la classe de maternelle de l'école de Berteaucourt-les-Thennes.

Monsieur le Maire a été destinataire de 4 devis pour ces travaux. Le conseil est invité à en délibérer.

Il propose de retenir l'offre de la société A.D.M.H pour un montant de 3 287,35 € HT, soit 3 616,09 € TTC qui est la seule à installer des luminaires à économie d'énergie intégrés dans les dalles de plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société A.D.M.H (38, rue du 8 mai 1945 – 80340 Cappy) pour réaliser les travaux de remplacement des dalles de plafond et des luminaires dans la classe de maternelle.

## 5. Travaux de peinture classe maternelle

Dans le cadre de la rénovation de la classe maternelle de l'école de Berteaucourt-les-thennes, Monsieur le Maire propose des travaux de remise en état par des travaux de peinture.

Plusieurs devis ont été sollicités et analysés lors de la commission travaux qui s'est réunie le vendredi 20 novembre en mairie.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Ossent Romuald (89, rue Thiers prolongée - 80110 Morisel) pour une prestation de 3 109,63 €HT, soit 3 731,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Ossent Romuald
- Charge Monsieur le Maire toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### 6. Installation lavabo collectif classe maternelle

La classe de maternelle ne dispose pas de lavabo collectif, il apparaît donc nécessaire d'en installer un dans les toilettes.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à valider le devis d'un montant de 2 080,79 € HT soit 2 496,95 € TTC établi par la société Dervellois Chauffage (1, rue de la Petite Chapelle - 80110 Moreuil) pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le devis de la société Dervellois Chauffage pour un montant de 2 080,79 €HT soit 2 496,95 € TTC
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à ces travaux

## 7. Occultation grillage entrée école

En complément des installations effectuées pour la sécurisation de l'école, Monsieur le Maire propose d'installer des lamelles occultantes sur les panneaux grillagés situés à l'entrée de l'école. Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des devis, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la fourniture et la pose de lamelles occultantes
- Retient la société JM BAT un montant de 1 609,83 € HT soit 1 931,80 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021

#### 8. Installation abri bus scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande des parents d'élèves de l'école de Berteaucourt-les-thennes pour installer un abri bus pour le ramassage scolaire au lotissement les Prés Saint-Quentin.

Des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs dont les propositions sont les suivantes :

- Société « Virages » : 2 961,00 € HT
- Société « Abriplus » : 2 756,00 € HT
- Société « Manutan » : 3 359,00 € HT
- Société « Sémio » : 2 659,49 € HT

L'entreprise Hordé sera sollicitée pour le terrassement de l'abri bus pour un montant de 1 570,00 € HT soit 1 884.00 € TTC.

Après exposé et débats, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident :

- De retenir le devis de la société « Virages » pour l'acquisition d'un abribus pour un montant de 2 961 € HT, soit 3 553,20 € TTC.
- De charger Monsieur le Maire de passer commande auprès des fournisseurs et de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du produit des amendes de police et auprès du département au titre du dispositif communal.
- De régler la dépense à l'article 2138 sur le budget 2021

### 9. Pose carrelage logement communal: 43, rue Jules Ferry

Le Maire rappelle aux conseillers que le sol du logement communal situé 43, rue Jules Ferry s'affaisse et qu'il convient de le rénover.

Il est proposé d'enlever l'ancien parquet, d'effectuer une chape et de poser un carrelage.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- L'entreprise HORDÉ (24, rue des écoles 80110 Thennes) pour un montant de 2 987,50 € HT, soit 3 286,30 € TTC
- La société JM BAT 80 (8, route de Sauvillers 80110 Mailly-Raineval) pour un montant de 2 657,50 € HT soit 3 189,00 € TTC

Après étude des devis de la commission travaux réunie le vendredi 20 novembre, la proposition de l'entreprise Hordé a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'offre de l'entreprise HORDÉ à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de demander les subventions pour ce projet auprès du département au titre du dispositif communal.

## 10. Remplacement clôture et portillon logement communal : 29, rue Jules Ferry

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il sera nécessaire de procéder au remplacement de la clôture et du portillon du logement communal situé au 29, rue Jules Ferry.

La société JM BAT 80 propose un devis de 3 147,50 € HT, soit 3 777,00 € TTC

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département au titre du dispositif communal.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le devis de l'entreprise JM BAT 80
- De solliciter une subvention auprès du département

### **Divers**

- Monsieur le Maire informe de la proposition faite par la CCALN d'un groupement de commandes pour l'achat d'un défibrillateur obligatoire dans les ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le radar pédagogique qui était installé à l'entrée de Berteaucourt-les-Thennes, rue Jean Jaurès a été cassé et ne peut être réparé.

Il propose de demander des devis pour éventuellement le remplacer.

Une déclaration de sinistre pour détérioration a été enregistrée auprès des assurances.

- Monsieur le Maire fait part aux membres présents du projet d'aménager le terrain qui jouxte le parking de la salle polyvalente courant 202.
- Monsieur le Maire rapporte aux conseillers des points échangés lors des réunions communautaires auxquelles il a assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.